

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2016

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET AUTORITÉS PUBLIQUES INDÉPENDANTES - (N° 3477)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 2

I. - Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

1° La sous-section 3 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre II est complétée par un article L.O. 6222-3-1 ainsi rédigé :

II. - En conséquence, à l'alinéa 3, substituer à la référence : « L.O. 6222-9-1 », la référence : « L.O. 6222-3-1 ».

III. - En conséquence :

1° Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 2° La sous-section 3 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre III est complétée par un article L.O. 6322-3-1 ainsi rédigé : »

2° À l'alinéa 5, substituer à la référence : « L.O. 6322-9-1 » la référence : « L.O. 6322-3-1 ».

IV. - En conséquence :

1° Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« 3° La sous-section 4 de la section 1 du chapitre II du titre III du livre IV est complétée par un article L.O. 6432-4-1 ainsi rédigé : »

2° À l'alinéa 7, substituer à la référence : « L.O. 6432-9-1 » la référence : « L.O. 6432-4-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence législative tirant les conséquences de l'amendement CL5.